

## ARRETE N° 2024-D-1096 du 16/04/2024

Portant réglementation de la circulation des Transports Exceptionnels sur diverses routes départementales, le lundi 27 mai 2024 de 6h à 24h , à l'occasion du passage de la flamme Olympique

Le Président du Conseil départemental

Les Maires d'AZAY-LE-FERRON, MARTIZAY, LUREUIL, POULIGNY-SAINT-PIERRE, LE BLANC, PAULNAY, MÉZIÈRES-EN-BRENNE, VENDOEUVRES, NEUILLAY-LES-BOIS, VILLEDIEU-SUR-INDRE, SAINT-MAUR, BAZAIGES, BARAIZE, RUFFEC, CIRON, CHITRAY, SAINT-GAULTIER, LE-PONT-CHRÉTIEN-CHABENET, BOUESSE, NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE, SARZAY, LA CHÂTRE, NOHANT-VIC, SAINT-CHARTIER, SAINT-AOUT, AMBRAULT, MEUNET-PLANCHES, ISSOUDUN, CHÂTEAUROUX, SAINT-LACTENCIN, BUZANCAIS, LEVROUX, VALENCAY, FONTGUENAND et LA VERNELLE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes.

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu le règlement de voirie départementale adopté par le Conseil départemental le 9 février 2018,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2024-D-870 du 19 mars 2024 portant délégation de signature à M. Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education et aux agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2023-08-21-00031 du 21 août 2023 portant délégation de signature à M.Rik VANDERERVEN Directeur départemental des territoires de l'Indre,

Vu l'avis permanent du Préfet de l'Indre en date du 31 mars 2022,

Vu la demande de la Préfecture de l'Indre présentée le 6 mars 2024,



Considérant que pour assurer la sécurité du passage de la flamme Olympique, il est nécessaire de réglementer la circulation des Transports Exceptionnels sur diverses routes départementales, le lundi 27 mai 2024 de 6h à 24h,

Sur proposition de M. le Directeur des Routes,

## ARRÊTENT

#### Article 1:

Le lundi 27 mai 2024 de 6h à 24h, à l'occasion du passage de la flamme Olympique, la circulation sera interdite aux Transports Exceptionnels dans les deux sens de circulation sur les routes départementales suivantes :

- n° 925 du PR 88+514 au PR 37+000,
- n° 975 du PR 22+533 au PR 47+258,
- n° 67 du PR 16+409 au PR 19+196,
- n° 920 du PR 41+915 au PR 42+810 et du PR 37+1276 au PR 32+212,
- n° 913 du PR 12+364 au PR 14+613,
- n° **951** du PR 12+215 au PR 41+450,
- n° 927B du PR 0+235 au PR 0+000,
- n° 927 du PR 47+198 au PR 0+000,
- n° 940 du PR 17+100 au PR 18+445,
- n° 943 du PR 13+894 au PR 19+488 et du PR 46+734 au PR 69+1047,
- n° 918 du PR 53+1165 au PR 18+000,
- n° 138 du PR 0+000 au PR 1+627,
- n° 926 du PR 36+112 au PR 19+466.
- n° 956 du PR 33+805 au PR 0+000.

communes d'AZAY-LE-FERRON, MARTIZAY, LUREUIL, POULIGNY-SAINT-PIERRE, LE BLANC, PAULNAY, SAINT-MICHEL-EN-BRENNE, MÉZIÈRES-EN-BRENNE, VENDOEUVRES, NEUILLAY-LES-BOIS, VILLEDIEU-SUR-INDRE, NIHERNE, SAINT-MAUR, BAZAIGES, BARAIZE, RUFFEC, CIRON, CHITRAY, RIVARENNES, SAINT-GAULTIER, CHASSENEUIL, LE PONT-CHRÉTIEN-CHABENET, SAINT-MARCEL, LE PÊCHEREAU, MOSNAY, MAILLET, BOUESSE, GOURNAY, NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE, FOUGEROLLES, SARZAY, CHASSIGNOLLES, LE MAGNY, MONTGIVRAY, LA CHÂTRE, NOHANT-VIC, SAINT-CHARTIER, SAINT-AOUT, AMBRAULT, MEUNET-PLANCHES, CONDÉ, ISSOUDUN, CHÂTEAUROUX, DÉOLS, ÉTRECHET, SAINT-LACTENCIN, BUZANCAIS, ARGY, FRANCILLON, LEVROUX, MOULIN-SUR-CÉPHONS, BAUDRES, VICQ-SUR-NAHON, VALENCAY, FONTGUENAND et LA VERNELLE.

#### Aucune déviation n'est mise en oeuvre.

### Article 2:

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### Article 3:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections réglementées
- l'Hôtel du Département, au lieu habituel
- la mairie de chaque commune concernée

#### Article 4:

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education du Département de l'Indre,

M. le Colonel, commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre

M. le Directeur de la Police Nationale

Les maires des communes concernées par cette interdiction

Les UT de LE BLANC, LA CHÂTRE et VATAN

La Préfecture de l'Indre

La DDT / SPREN - cité administrative - 36000 CHATEAUROUX

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports

Kéolis - 22 boulevard d'Anvaux - 36000 CHÂTEAUROUX

Chateauroux Métropole -Hôtel de Ville-CS 80509-36012 CHÂTEAUROUX cedex

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Pour le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education,

Christophe COURTEMANCHE

Le Maire d'AZAY-LE-FERRON
Nom, Prénom, Qualité
Le Dire
Chaistophe JUBERT

Le Maire de MARTIZAY Nom, Prénom, Qualité

> Le Maire, Hervé FLEURY

Le Maire de LUREUIL Nom, Prénom, Qualité

Mr MULTON Jean-Michel, Le Maire.

Le Maire de POULIGNY-SAINT-PIERRE

Nom, Prénom, Qualité

CAILLAND Roland, Maire

Le Maire de LE BLANC Nom, Prénom, Qualité

Le Maire,

# Gilles LHERPINIÈRE.

Le Maire de PAULNAY Nom, Prénom, Qualité







Le Maire de MEZIERES-EN-BRENNE Nom, Prénom, Qualité Le Maire de VENDOEUVRES Nom, Prénom, Qualité Le Maire, Christophe VANDAELE Le Maire de NEUILLAY-LES-BOIS Nom, Prénom, Qualité Pour le Maire VIDAL Cland L'Adjoint délégué, 1" adjoint Le Maire de VILLEDIEU-SUR-INDRE Nom, Prénom, Qualité Par délégation GATAUS Isabelle Directive Adm. or Ginamiiche Le Maire de RUFFEC-LE-CHATEAU Nom, Prénom, Qualité Eouth VACHAUD, Mane de Ruffec Le Maire de CIRON Nom, Prénom, Qualité Gerard DEFEZ Maire

Le Maire de CHITRAY Nom, Prénom, Qualité LERAT Cotherine Haue



Le Maire de SAINT-GAULTIER Nom, Prénom, Qualité

Po le navie T- Gregoire, Adjoint



Le Maire de LE PONT-CHRETIEN-CHABENET

Nom, Prénom, Qualité CHAUSSEMY Equillaume

Maire



Le Maire de BOUESSE Nom, Prénom, Qualité

BALLEREAN Claudelle

Maire

Le Maire de SAINT-LACTENCIN

Nom, Prénom, Qualité

LOGIE Thieray

Le Maire,

Le Maire de BUZANCAIS Nom, Prénom, Qualité

le la naire princes de cen



Le Maire de VALENCAY Nom, Prénom, Qualité Claude DOUCET, Juse de Valençay

Le Maire de FONTGUENAND Nom, Prénom, Qualité

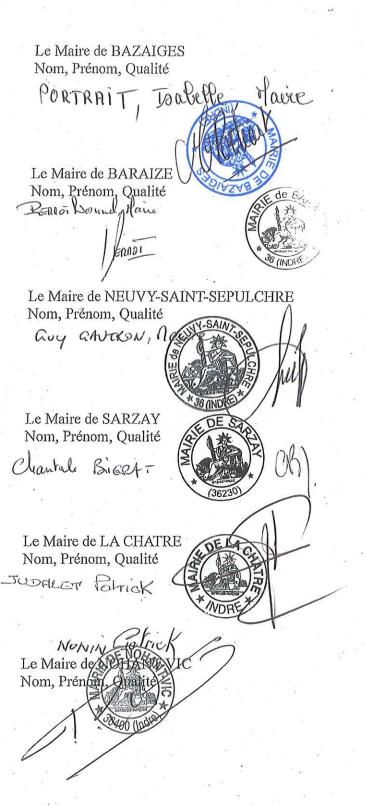
Christian CHARNY

Le Maire de LA VERNELLE Nom, Prénom, Qualité

Annich BROSSIER,







Le Maire de SAINT-CHARTIER Nom, Prénom, Qualité

Le Maire de SAINT-AOUT

Nom, Prénom, Qualité

NICOLET Jean liene Anire

Renseignements:

Direction des Routes - Place de la Victoire et des Alliés - Tél: 02.54.08.39.87 dgartpe-dr@indre.fr

Délai et voies de recours

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Limoges.